



## LA PAROLE EST À VOUS

### Visite-pèlerinage à la mission Saint-François-Xavier

Le 11 novembre 2012, Monsieur Angelo Polcaro, mon épouse, Madeleine, et moi-même sommes allés à la Messe de 9h30, messe dite en anglais, à la Mission Saint-François-Xavier à Kahnawake. A l'intérieur de l'église, reposent les restes de Sainte Kateri Tekakwitha, dans un sarcophage en marbre de carrare, logé dans le transept droit à l'intérieur de l'Église.

Ce fut pour nous trois, une journée mémorable dans cette mission Saint-François-Xavier où Kateri a vécu ses dernières années de vie. Nous avons assisté, avec émotion, à la messe célébrée par un prêtre venant des Caraïbes, et ce dans la simplicité et le recueillement avec le soutien de la chorale Mohawk de la



paroisse. Quel privilège nous avons eu en ce dimanche de novembre 2012 d'assister à la messe tout à côté du tombeau de Sainte Kateri Tekakwitha, cette Sainte de chez nous. Cette jeune femme de foi extraordinaire nous a légué un témoignage de vie héroïque, d'amour et de foi. Au sous-sol de l'église, nous avons été invités à visiter le Musée très intéressant et le Magasin où l'on peut trouver des livres sur la vie de Kateri, des souvenirs, des images, des chapelets, etc. Sainte

Kateri Tekakwitha, Priez pour nous.  
Sites : [www.kateritekakwitha.net](http://www.kateritekakwitha.net) ou [www.katericenter.com](http://www.katericenter.com)

Me André Morais

### Des avocats et des notaires dénoncent la prise de position de leurs corporations professionnelles au sujet de l'euthanasie...



Le groupe constate avec regret qu'un vent anti-démocratique commence à souffler au Québec.

Des membres du Barreau, et de la Chambre des Notaires déplorent le fait de n'avoir pas été convoqués, ou consultés pour donner leur avis avant la présentation des mémoires de leurs Corporations professionnelles devant la Commission sur le droit de mourir dans la dignité.

Certes le Barreau comme la Chambre des Notaires, peuvent donner leur avis sur un **projet de Loi** présenté par le gouvernement, mais ils ne peuvent sous aucune considération donner leur avis sur un **projet de Société** qui implique tous les citoyens, sans consulter leurs membres d'autant plus que ces Corporations n'ont reçu aucun mandat à cet effet. La jurisprudence a d'ailleurs établi clairement que les comités restreints qui préparent et rédigent de tels documents publics doivent au préalable avoir obtenu l'assentiment de la majorité de leurs membres. Le fait de prélever une cotisation obligatoire de ses membres, ne peut être utilisé par une corporation professionnelle dans le but de financer des prises de position à caractère politique ou idéologique.

Par conséquent, les intervenants desdites corporations se dissocient de ces mémoires et ils s'entendent pour dire unanimement que :

Le débat sur l'euthanasie est un débat sociétal et vital. Ce n'est pas un débat légal à savoir qui va présenter les meilleurs arguments pour convaincre la Commission sur la question de mourir dans la dignité.

Le vocabulaire utilisé : "aide médicale à mourir dans certaines circonstances" au lieu de la vraie appellation : euthanasie et suicide assisté biaise la terminologie, met en péril la sécurité des personnes rendues vulnérables par la maladie, un handicap ou la vieillesse et ouvre la porte à des abus. Il est donc important que chaque individu sache bien de quoi il s'agit, car une grande confusion existe entre l'euthanasie, l'acharnement thérapeutique et la sédation palliative, et plusieurs citoyens n'en connaissent pas la différence.

Les médecins traitants et psychiatres sont déjà débordés de travail. Ils deviendront des bureaucrates puisqu'ils se verront dans l'obligation de remplir une foule de papiers, de monter des dossiers et d'aller témoigner à la Cour, alors qu'ils ont besoin de tout leur temps pour s'occuper des malades, les guérir et les soulager.

Les intervenants sont unanimes pour dire que l'euthanasie n'est pas une valeur à la hauteur de notre société Québécoise.

Selon l'intervention des médecins contre l'Euthanasie, tant au niveau des médias qu'au niveau des divers mémoires présentés devant la Commission sur le droit de mourir dans la dignité, ils affirment que la souffrance au dernier stade de la vie peut être soulagée d'une façon humaine, certaine et non par un moyen irréversible par l'administration d'une solution létale quelconque ou un empoisonnement. Le rôle principal des médecins est celui de guérir et soulager la souffrance et non de hâter la mort des malades.

Les intervenants sont d'accord pour proposer les solutions suivantes :-

- 1.- Prendre le temps de comprendre ce qui se cache derrière le : « Je veux mourir ».
- 2.- Soigner notre système de santé, les soins à domicile, les soins palliatifs et offrir aux Québécois des soins de qualité au lieu de l'Euthanasie.
- 3.- Mieux adapter le milieu hospitalier aux personnes âgées, handicapées et fragiles.

**Porte Parole des Avocats et Notaires :** Me Silvia Ugolini, Avocate (Coordonnées jointes au courriel)

**Appuyé par :**

Me Roger Langlais,	Avocat
Me Claude Rousseau,	Avocat
Me Jean-Yves Côté,	Avocat
Me Alexandre N. Khouzam,	Avocat
Me Silvia Ugolini	Avocate, Porte parole
Ernest Caparros,	Professeur émérite de droit & avocat retraité
Me André Morais,	Notaire
Me Jacques Périgny,	Notaire
Me Luc Paquette,	Notaire

### Pourquoi ramener en milieu scolaire un enseignement sexuel qui s'est soldé par un échec ?

Au Québec, des militants tenaces prônent le retour de l'enseignement sexuel en milieu scolaire, absent depuis 2001. (...)

Mais pourquoi donc nos jeunes devraient-ils poursuivre un enseignement sexuel dans les écoles du Québec, alors que cette formation et cette information se sont soldées dans le passé par un échec? Cet enseignement n'a pas aidé les jeunes à comprendre leur personne sexuée et sa finalité, afin de bien la vivre. Il a plutôt contribué au développement d'une sexualité en déséquilibre chez bon nombre de nos jeunes et, par ricochet, chez plusieurs de leurs parents.

Pour que puisse se développer une sexualité en équilibre chez nos enfants et adolescents au cours des deux dernières décennies, qu'a-t-il donc manqué en milieu scolaire ? (...)

En milieu scolaire, on a voulu imprégner profondément les esprits de l'ensemble des éducateurs et des jeunes de ces paroles de madame Jocelyne Robert, sexologue : « Le condom est le plus grand ami des jeunes ! » « C'est un message de respect que d'insister auprès des jeunes pour qu'ils utilisent la contraception ». Et la perle : « L'avortement peut être un geste sacré ! »

Ces paroles insensées ont été largement diffusées à la télé. Avec le résultat qu'au Québec, en 2008, il y avait 36,9 avortements pour 100 naissances vivantes. On le voit : la contraception et l'avortement relèvent de la même logique d'une liberté erronée. Criions-le sans détour : ce dérapage relatif à la sexualité provient des promoteurs, des pseudo-programmeurs et des éducateurs de ladite éducation à la sexualité ! Ces derniers refusent de reconnaître que la sexualité et l'amour sont deux réalités vitales inséparables, que tout être humain a la tâche d'assumer par un processus continu d'intégration. Hélas, ces personnes, protégées dans nos sociétés permissives par le paradigme de la réduction des méfaits que soutient la Charte des droits et des libertés, ont gravement abusé de nos enfants et de notre jeunesse. (...)

Que faire pour favoriser chez nos enfants et adolescents un apprentissage qui les aide à devenir des êtres équilibrés affectivement et sexuellement ? Je ne vois rien de mieux que la préparation de nombreux agents formateurs des parents à la **pédagogie de la démarche d'intégration de l'amour et de la sexualité, de la naissance à la maturité**. C'est une démarche simple, mais qui ne s'improvise pas ! Nombreux sont les parents qui ont à l'approfondir pour bien la transmettre au fil du quotidien. Également, plusieurs enseignants ont à la découvrir pour la respecter et la favoriser chez leurs élèves. Viendra-t-il enfin, ce jour où des responsables politiques, ministres et autres, prendront la responsabilité de favoriser la réalisation de ce grand et beau projet que j'ai pu développer au cours des ans, comme infirmière éducatrice de formation ? Je le souhaite de tout cœur.



Solange Lefebvre-Pageau, inf. M. Sc.  
Fondatrice et directrice  
Centre de recherche et d'éducation à la vie familiale  
209-3500, av. Benny, Montréal, QC H4B 2R8  
514-342-0695 slp@recheducfamille.qc.ca  
[www.recheducfamille.qc.ca](http://www.recheducfamille.qc.ca)